Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR19.33PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 1'450'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 janvier 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Cinzia GALI RATANO, Anne-Louise GILLIÈRON, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Stéphane BALET, Olivier DI PRINZIO et du soussigné, désigné président. M. Roger GYGAX s'est excusé après la séance.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale ainsi que de MM. Thomas CZÁKA et David GILLIÈRON. Nous les remercions pour les informations et les réponses très complètes à nos questions.

Introduction

Le montant demandé pour recâbler le réseau informatique dans les écoles et y rajouter les bornes wifi nécessaires, semble énorme. D'autant plus que

- Les derniers investissements du même genre datent d'il y a moins de 15 ans.
- Avec ce crédit la plupart des établissements primaires ne seront pas encore totalement équipés, si ce n'est en couverture wifi.

Les commissaires se sont dès lors penchés sur l'opportunité d'une telle dépense.

Comme l'indique le préavis, le nombre de classes considéré est déjà important mais la délégation municipale nous avertit d'emblée que dans quelques années, ils seront bien obligés de demander un nouveau crédit pour leur permettre d'encore couvrir toutes les écoles primaires. On nous a fait une rapide estimation qui porterait le coût total à environ CHF 4 Millions, soit 2,5 mio en plus du présent préavis, si on voulait entreprendre d'un coup la couverture totale de toutes les classes yverdonnoises, primaires incluses.

Origine des coûts et périmètre du projet

Les montants qui nous sont présentés résultent d'une estimation basée sur le chiffrage d'un échantillon. En cas de feu vert de la part de notre Conseil, un appel d'offres sera lancé en bonne et due forme. À ce stade, l'ampleur du marché public (local, suisse ou international) n'est pas encore déterminée mais l'appel d'offres sera fait par prestations et non par collège.

Le choix du prestataire parmi les soumissionnaires sera fait par une commission d'experts dont feront notamment partie le responsable de l'office informatique ainsi que d'autres collaborateurs internes qui disposent des connaissances IT requises. Un expert externe habitué à être mandaté par la Ville fait généralement également partie du jury.

L'évolution du numérique dans l'enseignement implique que les équipements et infrastructures informatiques doivent suivre. Les débits nécessaires sur les réseaux sont en constante augmentation, il suffit d'imaginer ce qu'exige une classe de 20 élèves, chacun d'eux muni d'une tablette connectée. La seule borne wifi actuelle placée dans un coin de couloir et couvrant tout l'étage, n'y suffit pas.

Le projet qui nous est présenté prévoit par exemple une borne wifi par classe. Pour Léon Michaud, il prévoit également le développement du câblage électrique, ce qui permettra aussi que dans chaque classe, le maître pourra utiliser un PC fixe, connecté par un câble informatique ainsi que sur une prise de courant. Un projecteur devra être connecté à ce PC et aussi à une prise électrique. Ces installations correspondront ainsi aux besoins exprimés par le Canton en matière d'usage numérique, puisqu'ils permettront, le cas échéant, l'installation de tableaux interactifs.

Pour chaque établissement secondaire, le crédit demandé couvre tous les aspects de ces nombreuses petites installations dans chaque salle de classe.

A noter en passant, que les bornes wifi ainsi installées doivent être raccordées à un réseau câblé puis gérées de manière centralisée. Le renforcement du réseau câblé fait partie des coûts du présent projet.

Autres points abordés

Un commissaire a posé la question de savoir si, avec l'équipement fixe qui va être installé dans ce cadre, on aura des réserves suffisantes pour les années à venir ou s'il ne faudrait pas déjà anticiper et, par exemple, poser de la fibre optique à tous les étages. La réponse de la délégation municipale, basée sur l'étude faite par l'ingénieur conseil mandaté pour ce projet, précise que les bâtiments de chaque établissement scolaire yverdonnois sont d'ores et déjà connectés en fibre optique au réseau communal. À partir du point d'entrée, un switch Ethernet distribuera le réseau via un câblage cuivre car il serait bien trop onéreux de continuer la distribution intérieure du bâtiment en fibre optique. On note que le câblage Ethernet couramment utilisé aujourd'hui, dispose déjà de réserves considérables pour les besoins futurs.

La gestion centralisée des bornes wifi est et sera toujours, assumée par le Canton. A ce sujet, la question se pose de savoir si ces éléments de réseau qui nous occupent ici, doivent vraiment être pris en charge sur les budgets communaux, étant précisé qu'une discussion Canton-communes est en cours sur cette question.

Conclusions

La Commission a bien saisi l'enjeu et compris l'importance qu'il y a de remettre à niveau l'infrastructure informatique dans les écoles.

Le projet peut sembler cher - surtout qu'il ne couvre principalement que les classes secondaires - mais le travail à réaliser est de grande ampleur. Lorsqu'on vérifie le détail, on ne peut qu'admettre la nécessité de devoir prévoir un tel montant global.

Ainsi, après délibération, les commissaires présents vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chères et chers collègues :

- à l'unanimité d'accepter les articles 1 et 3
- avec une abstention, d'accepter l'article 2.

Vœu

L'introduction du numérique dans les écoles fait augmenter de manière exponentielle les coûts d'équipement des salles de classe. A l'occasion de la présente demande de crédit, la Commission émet le vœu que les discussions menées entres les associations faîtières des communes et le Canton soient renforcées, et dans le même temps qu'Yverdon-les-Bains ne tarde pas à planifier les investissements qu'elle aura à faire en la matière ces prochaines années, car comme indiqué ci-avant, le présent préavis ne couvre pas les besoins des établissements primaires.

Bart WIND, Président

Yverdon-les-Bains, le 22 janvier 2020